

Séance extraordinaire du 5 novembre 2014

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 5 novembre 2014, à 8 h, à la salle du conseil municipal de la Mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Sylvain Lavoie André Fortin
 Richard Lapointe Martin Voyer
 Evans Potvin Lévis Duchesne

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents : Le greffier, Mario Bouchard
 La directrice générale Marie-Hélène Boily

3 291.11.2014 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

1. Ouverture de la séance.
2. Signification de l'avis de convocation et vérification du quorum.
3. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
4. Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres sur invitation pour la reconstruction de la conduite d'eau potable le long de la rue Saint-André – Appropriation à la taxe d'accise.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

4. 292.11.2014 OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RECONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE LE LONG DE LA RUE SAINT-ANDRÉ - APPROPRIATION À LA TAXE D'ACCISE

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la reconstruction de la conduite d'eau potable le long de la rue Saint-André;

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé son offre avant l'heure et la date limite;

Considérant que l'offre se décrit comme suit :

Soumissionnaire	Endroit	Montant (incluant les taxes applicables)
Terrassement Jocelyn Fortin	Alma	73 869,37 \$

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'accorder le contrat de reconstruction de la conduite d'eau potable le long de la rue St-André à Terrassement Jocelyn Fortin pour la somme de 73 869,37 \$ incluant les taxes applicables;

Que ce montant soit financé à même la subvention accordée dans le cadre de la deuxième programmation de la taxe d'accise sur l'essence dont l'exécution de ces travaux a été autorisée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en vertu du règlement d'emprunt 146-2013.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier